



Assemblée générale

Distr. générale
11 mars 2005
Français
Original : anglais

Cinquante-neuvième session

Point 127 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Budget révisé de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

| | |
|---|---------------------|
| Crédits initialement ouverts pour 2004/05 | 709 123 200 dollars |
| Projet révisé présenté par le Secrétaire général pour 2004/05 | 962 012 400 dollars |
| Recommandation révisée du Comité consultatif pour 2004/05 | 954 766 100 dollars |

I. Introduction

1. Les recommandations du Comité consultatif énoncées aux paragraphes 27, 45 et 48 entraîneraient une réduction de 7 246 300 dollars du projet de budget révisé de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/59/707). Le Comité consultatif formule également plusieurs observations et recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et des possibilités d'économies supplémentaires.

2. Le rapport général du Comité consultatif sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix contient ses vues et recommandations sur plusieurs questions intersectorielles, de sorte que les pages qui suivent concernent les ressources et autres questions intéressant expressément la MONUC.

3. Les documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MONUC sont énumérés à la fin du présent rapport.



II. Exécution du budget de l'exercice en cours

4. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2005, un montant total de 2 397 609 000 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres au titre de la MONUC depuis sa création. Les versements reçus à cette date se chiffraient à 2 088 163 000 dollars, ce qui laissait un solde non réglé de 309 446 000 dollars. Au 7 mars 2005, la situation de trésorerie de la Mission s'établissait à 54,4 millions de dollars et les engagements non réglés au 28 février 2005 pour l'exercice 1^{er} juillet 2004-30 juin 2005 se montaient à 275 406 200 dollars.

5. Le Comité consultatif a été informé que, depuis la création de la Mission jusqu'en juin 2004, le remboursement des dépenses des contingents totalisait 216,3 millions de dollars, tandis que le montant estimatif dû au titre de la période allant de juillet 2004 à janvier 2005 était de 84,6 millions de dollars. En ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents, le Comité a été informé qu'au 31 décembre 2004, un montant de 67,6 millions de dollars avait été remboursé et que le montant estimatif dû était de 84,3 millions de dollars, les engagements non réglés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 se montant au total à 69,1 millions de dollars. S'agissant de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, un montant de 1 066 000 dollars avait été versé au 31 décembre 2004 au titre de 23 demandes d'indemnisation et 7 autres demandes étaient à l'examen.

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2005, l'occupation des postes de la MONUC pour l'exercice 1^{er} juillet 2004-30 juin 2005 se présentait comme suit :

| | Postes autorisés ^a | Postes occupés | Taux de vacance ou de déploiement différé (pourcentage) |
|--|-------------------------------|----------------|---|
| Observateurs militaires | 760 | 741 | 3 |
| Contingents | 15 714 | 15 419 | 2 |
| Police civile | 268 | 181 | 32 |
| Personnel international | 972 | 722 | 26 |
| Personnel recruté sur le plan national | 1 354 | 1 152 | 15 |
| Volontaires des Nations Unies | 490 | 442 | 10 |

^a Effectif le plus élevé autorisé pour l'exercice.

7. Le Comité consultatif a été informé des dépenses, arrêtées au 28 février 2005, correspondant à l'exercice 1^{er} juillet 2004-30 juin 2005 (voir annexe I). Ces dépenses se sont chiffrées à un montant brut de 529 697 000 dollars (montant net : 521 528 100 dollars) au titre d'un crédit ouvert (y compris les autorisations d'engagements de dépenses à concurrence de 49 950 000 dollars accordées par le Comité en décembre 2004) d'un montant brut de 759 073 200 dollars (montant net : 741 549 900 dollars).

III. Projet de budget révisé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

A. Mandat et résultats escomptés

8. Par sa résolution 1565 (2004) du 1^{er} octobre 2004, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MONUC jusqu'au 31 mars 2005 et a autorisé l'augmentation de ses effectifs de 5 900 personnels, y compris un maximum de 341 membres de la police civile, ainsi que le déploiement du personnel civil approprié, des moyens de mobilité aérienne appropriés et proportionnés et d'autres moyens de mise en œuvre. En outre, le Conseil a décidé que la MONUC aurait également pour mandat de fournir un appui à trois commissions mixtes, avec la participation du Gouvernement de transition, de la MONUC et des acteurs internationaux concernés, afin de mener à bien a) l'élaboration des lois essentielles; b) la réforme du secteur de la sécurité; et c) les opérations électorales.

9. En décembre 2004, en attendant la présentation du budget révisé de la MONUC pour 2004/05, le Comité consultatif a accédé à une demande d'autorisation d'engagements de dépenses à concurrence de 49 950 000 dollars au titre de l'élargissement de la Mission afin de permettre le déploiement d'une unité militaire hélicoptérée et de deux brigades d'infanterie équipées, l'acquisition d'installations préfabriquées et de véhicules, ainsi que la remise en état de plusieurs aérodromes.

10. Comme on l'a noté aux paragraphes 5 et 6 du budget révisé (A/59/707), les concepts d'opérations militaires et logistiques de la MONUC ont été aménagés. La Force sera essentiellement déployée dans l'est du pays, trois contingents de la taille d'une brigade (y compris deux contingents supplémentaires) étant déployés à l'est et un état-major de division étant mis en place à Kisangani. En outre, deux bataillons seront postés à Kinshasa et Kisangani pour servir de réserve à la Force et à la division, respectivement. L'administration de la MONUC envisage, pour assurer le soutien du déploiement de la Force dans les régions orientales du pays, de mettre en place neuf nouvelles antennes et une base de soutien logistique à Entebbe (Ouganda); elle incorporera un bureau administratif au quartier général de division de Kisangani et étoffera sensiblement les bureaux de Bukavu, Bunia et Goma, ainsi que la base de soutien logistique de Kigoma, en République-Unie de Tanzanie (voir plus loin, par. 41).

B. Ressources nécessaires

11. Le projet de budget révisé de la MONUC pour 2004/05 (A/59/707) se chiffre à 962 012 400 dollars (non comprises des contributions volontaires en nature budgétisées à hauteur de 3 067 100 dollars), soit une augmentation de 252 889 200 dollars par rapport au crédit de 709 123 200 dollars ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/259 B au titre du fonctionnement de la Mission pendant la période considérée. Le Comité consultatif a eu des discussions approfondies au sujet du budget révisé avec des représentants du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires de la Mission.

12. Le budget révisé a pour objet de présenter les ressources additionnelles dont la Mission a besoin pour 2004/05 du fait de l'augmentation des effectifs et de l'élargissement de son mandat conformément à la résolution 1565 (2004) du Conseil

de sécurité. Toutefois, le Comité consultatif s'est bien souvent trouvé dans l'impossibilité de trouver un lien clair entre les ressources financières ou humaines additionnelles demandées et l'accroissement des effectifs ou les nouvelles activités prescrites. De surcroît, le document budgétaire ne contient guère d'indications sur la manière dont les moyens disponibles ont été pris en compte pour formuler les demandes de ressources additionnelles. Il ne contient pas non plus d'analyse des répercussions que les activités menées par d'autres entités en République démocratique du Congo et les contributions volontaires de donateurs pourraient avoir sur les ressources nécessaires à la MONUC (voir plus loin, par. 32). Le Comité consultatif s'est fait communiquer des données détaillées au sujet des activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en République démocratique du Congo (voir annexe II).

13. Le Comité consultatif est conscient de la complexité de la Mission et du contexte dangereux et extrêmement instable dans lequel elle s'inscrit, ainsi que des problèmes liés à la taille du pays et à l'absence d'infrastructures. Il n'empêche que ces conditions mêmes dictent un contrôle budgétaire strict et une surveillance tout aussi stricte des dépenses. Le Comité consultatif a indiqué dans le passé que la taille du pays et la complexité des opérations exposent la Mission à un risque élevé de manœuvres frauduleuses, d'incidents financiers et d'autres problèmes de gestion. Il est donc indispensable que les contrôles voulus et les outils de gestion efficaces requis soient prévus pour la Mission, et que celle-ci, et le Département des opérations de maintien de la paix, ne ménagent aucun effort pour imposer une discipline budgétaire stricte et appliquent des contrôles appropriés dans l'exécution du budget. Si ces contrôles avaient été en place, ils auraient permis de présenter un budget révisé clair assorti d'explications adéquates et de corrélations visibles avec le mandat élargi.

14. Le Comité consultatif compte que les préoccupations et observations qu'il a formulées au cours de ses discussions avec les représentants du Secrétaire général (voir plus haut, par. 11) ainsi que celles qui sont présentées plus loin seront pleinement prises en compte lors de l'établissement du projet de budget de la MONUC pour 2005/06.

Personnel militaire et policier

| <i>Catégorie</i> | <i>Budget initial pour 2004/05</i> | <i>Budget révisé</i> |
|-------------------------|------------------------------------|----------------------|
| Observateurs militaires | 760 | 760 |
| Contingents | 10 040 | 15 714 |
| Police civile | 182 | 268 |

15. Le budget révisé prévoit le déploiement de 5 674 membres des contingents supplémentaires et 86 membres de la police civile supplémentaires. Les prévisions révisées de 383 820 200 dollars traduisent une augmentation de 110 007 millions de dollars, soit 40,5 %, par rapport au crédit initialement ouvert pour 2004/05. Cette augmentation s'explique par les dépenses liées au personnel militaire supplémentaire, notamment le remboursement des dépenses liées aux contingents et au matériel majeur, à l'emplacement des troupes, aux rations, aux transports, et au déploiement du matériel appartenant aux contingents. Les ressources nécessaires au

titre des membres de la police civile supplémentaires doivent être imputées sur les ressources approuvées, compte tenu des taux de vacance. Renseignement pris, le Comité consultatif a été informé que le déploiement des troupes et du matériel se déroulait comme prévu et que l'effectif fixé à 15 714 hommes serait atteint à la fin d'avril. Comme indiqué plus haut au paragraphe 6, 15 419 membres des contingents avaient été déployés au 28 février 2005.

16. Le Comité consultatif a été informé que les prévisions concernant les contingents comportaient un montant de 48 028 500 dollars au titre du transport et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, soit une augmentation de 45 528 500 dollars par rapport aux prévisions initiales de 2 500 000 dollars. Le Comité consultatif s'est fait communiquer une ventilation des dépenses effectives afférentes au transport du matériel appartenant aux contingents, qui dépassaient légèrement le montant budgétisé dans les prévisions révisées.

17. En ce qui concerne les rations, le Comité consultatif a été informé que le fournisseur actuel était en mesure, dans le cadre du contrat en cours, d'approvisionner les contingents supplémentaires en vivres frais et congelés. Le Comité consultatif rappelle les réserves qu'il a formulées dans son rapport sur le budget initial pour 2004/05 concernant le projet de la Mission de charger le fournisseur d'acheminer les rations jusqu'à leur destination finale par voie aérienne. **À ce propos, le Comité consultatif rappelle au Département des opérations de maintien de la paix qu'il lui a demandé de faire, avec la Mission, la Division des achats et le Bureau des affaires juridiques, une analyse coût-avantages de la livraison par voie aérienne des rations par une entreprise et a demandé qu'en attendant, les rations continuent d'être acheminées avec les moyens aériens de l'ONU (voir A/58/759, par. 72 à 74 et A/58/759/Add.10, par. 19 à 22). Le Comité consultatif compte que cette question sera examinée dans le projet de budget de la Mission pour 2005/06.**

Personnel civil

| <i>Catégorie</i> | <i>Effectif approuvé pour 2004/05</i> | <i>Effectif proposé pour 2004/05</i> |
|---|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Personnel international | 972 | 1 162 |
| Personnel recruté sur le plan national ^a | 1 354 | 1 747 |
| Volontaires des Nations Unies | 490 | 605 |

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

18. Dans le budget révisé, le Secrétaire général propose une augmentation des effectifs civils de 698 personnes par rapport à l'effectif approuvé dans le budget initial pour 2004/05 : 190 fonctionnaires internationaux supplémentaires, 393 agents recrutés sur le plan national supplémentaires et 115 Volontaires des Nations Unies supplémentaires. Il est proposé, compte tenu des taux de vacance élevés, de financer le personnel international et recruté sur le plan national supplémentaire au moyen des ressources approuvées [voir A/59/707, sect. II.1, note a)]. Ainsi, les prévisions révisées au titre du personnel civil pour 2004/05 présentent une augmentation de 1 875 000 dollars qui ne concernent que les Volontaires des Nations Unies supplémentaires.

19. **À ce propos, le Comité consultatif souligne que le fait que le personnel supplémentaire puisse être financé au moyen des ressources actuellement approuvées, en raison des taux de vacance élevés, ne signifie pas que les postes supplémentaires n'entraînent pas de dépenses. En fait, les économies réalisées du fait des taux de vacance élevés auraient été reversées aux États Membres.** Le Comité consultatif a été informé que si les postes internationaux et nationaux avaient été budgétisés, les dépenses afférentes à avril, mai et juin 2005 se seraient chiffrées à 3 083 500 dollars, sur la base d'un taux de vacance de 50 %. En outre, si tous les postes devaient être approuvés et budgétisés en 2005/06, les dépenses afférentes à cette période s'élèveraient à 26 831 700 dollars¹.

20. **La procédure budgétaire à la MONUC continue de laisser à désirer (voir plus haut, par. 13). La présentation des besoins en personnel supplémentaire dans le budget révisé aurait dû être plus transparente et plus cohérente. Les modifications de la taille de la Mission et le déploiement de personnel supplémentaire ne sont pas sans soulever des problèmes, mais il aurait fallu s'attacher davantage à montrer clairement le rapport entre les nouveaux postes et les réaffectations proposées, d'une part, et l'augmentation des effectifs des contingents et l'élargissement du mandat de la Mission, d'autre part. De surcroît, aucune indication précise n'est donnée quant à l'occupation actuelle des postes ou à la capacité des diverses unités administratives de la Mission, pas plus qu'à l'endroit où le personnel est (ou doit être) affecté dans la zone de la Mission.**

21. La vaste réorganisation que la Mission effectue au titre de la composante Appui dans ses bureaux administratifs ne facilite pas les choses. Le Comité a été informé que la restructuration était opérée sur la base du concept logistique révisé énoncé dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2004/1034, par. 50 et 51). **Toutefois, la logique des réaménagements n'est pas clairement énoncée dans le budget révisé, ce qui donne l'impression que la Mission n'a pas été en mesure d'élaborer une idée claire de ses structures ou méthode de gestion. De surcroît, de l'avis du Comité, à moins qu'ils ne soient manifestement liés directement à l'étoffement des effectifs des contingents ou à l'élargissement du mandat de la Mission, ces réaménagements dépassent le cadre du budget révisé et devraient plutôt être présentés dans le projet de budget pour 2005/06.**

22. Le Comité consultatif s'est étendu longuement dans des rapports précédents sur l'organigramme de la MONUC (voir, par exemple, le document A/58/447, par. 30 à 37), qui, à son avis, doit être révisé. Le Comité rappelle que, dans son rapport sur le projet de budget de la MONUC pour 2004/05, il avait demandé que l'organigramme de la Mission fasse l'objet d'une étude globale dont les conclusions seraient communiquées à l'occasion du prochain projet de budget (voir A/58/759/Add.10, par. 37). **Le Comité consultatif compte que les résultats de cette étude seront communiqués dans le projet de budget pour 2005/06.**

23. Le Comité consultatif comprend que la Mission aura besoin de personnel supplémentaire mais, d'une manière générale, il n'a pas reçu les informations nécessaires sur lesquelles fonder des recommandations concernant des demandes particulières de postes supplémentaires et de réaffectations, en particulier en ce qui concerne la composante Appui. Il demande donc que la Mission et le Département des opérations de maintien de la paix examinent les besoins en personnel civil de la

MONUC en tenant compte des observations qu'il formule dans le présent rapport ainsi que des différentes discussions qu'il a eues. À partir de cette étude, les demandes de personnel révisées qui devront figurer dans le projet de budget pour 2005/06 devraient contenir une étude précise des ressources et moyens dont dispose déjà la Mission, des justifications transparentes des nouveaux postes et des explications justifiant les réaffectations et la restructuration.

24. Entre-temps, le Comité consultatif recommande que la Mission commence à recruter, dans le cadre de contrats d'une durée maximum d'un an, le personnel qu'il juge indispensable pour opérer l'élargissement, sans préjudice des décisions que l'Assemblée générale pourrait prendre au sujet de la création de postes sur la base de son examen du projet de budget pour 2005/06 et sous réserve de la capacité de la Mission de financer ces contrats au moyen des ressources autorisées, au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas la création des postes. Les dépenses correspondantes devraient être indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget.

25. Compte tenu des recommandations et observations formulées aux paragraphes 19 à 24, le Comité consultatif ne fera pas d'observation pour chaque poste supplémentaire demandé dans le budget révisé et formulera ses recommandations détaillées lorsqu'il examinera le projet de budget pour 2005/06, après la réalisation par la Mission et le Département des opérations de maintien de la paix de l'étude des effectifs supplémentaires demandée plus haut au paragraphe 23. Le Comité n'en est pas moins en mesure, en se fondant sur le peu de renseignements dont il dispose, de formuler plusieurs observations au sujet des postes dans les paragraphes qui suivent. Ces observations devraient être prises en compte lors de l'établissement du projet de budget pour 2005/06.

26. Le Comité consultatif rappelle qu'à son avis, dans la mesure du possible et lorsque c'est avantageux, les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national devraient être engagés pour exécuter les tâches requises, surtout dans la composante Appui. Cela aiderait à renforcer les capacités et à enrichir les connaissances de la population locale, tout en augmentant le sentiment d'appropriation par celle-ci d'activités menées actuellement par la MONUC.

27. En ce qui concerne le montant estimatif de 1 875 000 dollars demandé au titre des 115 Volontaires des Nations Unies supplémentaires, le Comité consultatif estime que, compte tenu des taux de vacance élevés dans l'ensemble de la Mission ainsi que du fait qu'il ne reste que trois mois de l'exercice budgétaire 2004/05, ce montant pourrait être financé au moyen des ressources disponibles.

28. Au titre de la composante 1, Paix et sécurité en République démocratique du Congo, il est proposé d'augmenter les effectifs de quatre fonctionnaires internationaux et d'un agent recruté sur le plan local : a) 1 poste de sous-secrétaire général pour le commandant de la Force compte tenu de l'augmentation de ses effectifs; b) 1 poste P-4 de conseiller spécial du commandant de la division à Kisangani; c) 1 poste P-5 de spécialiste des questions politiques (hors classe); d) 1 poste d'assistant administratif (Services généraux) à transférer du Bureau du Directeur de l'Administration; et e) 1 poste de commis/chauffeur (agent local). Il est proposé de créer le poste de commandant de division pour le quartier général de la division de Kisangani à la classe D-2; ce poste remplacerait le poste de commandant

de la Force de la classe D-2. Le Comité a été informé que l'ancien poste de commandant adjoint de la Force, de la classe D-1, servirait au chef d'état-major à Kinshasa.

29. Le Spécialiste des affaires politiques (hors classe) de la classe P-5 devrait assister le commandant de la division à Kisangani en jouant le rôle de conseiller politique au sujet des répercussions de plans militaires envisagés et en assurant la liaison avec les chefs des bureaux de la zone d'opérations de la Division et la division des affaires politiques à Kinshasa. Renseignements pris, le Comité a été informé que le projet de budget pour 2005/06 prévoirait la création d'une cellule d'analyse conjointe. Il semble au Comité que les attributions de ce poste risqueraient de faire double emploi avec celles de la cellule. **En conséquence, le Comité ne pense pas que ce poste devrait être créé, au moins tant que la demande de création de la cellule d'analyse conjointe n'aura pas été présentée. De l'avis du Comité, les autres demandes de postes sont justifiées étant donné qu'elles sont directement liées à l'augmentation des effectifs militaires de la Mission ainsi qu'au concept d'opérations militaires modifié, notamment la création du quartier général de division à Kisangani.**

30. Il est proposé dans le budget révisé d'étoffer les effectifs de la Division de l'assistance électorale de 16 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 poste P-5 de spécialiste de l'assistance électorale (hors classe) qui doit être transféré du Groupe de l'élaboration et du suivi du plan d'exécution du mandat, qui a été dissous, 1 poste P-5 de spécialiste des opérations électorales/administrateur de projet (hors classe), 1 poste P-4 de spécialiste des questions d'équité entre les sexes, 7 postes P-3 d'administrateur chargé de la logistique, 5 postes P-3 de spécialiste de l'éducation civile et 1 poste P-2 de spécialiste de la technologie de l'information, à transférer du bureau de Bunia) et de 3 postes d'agent recruté sur le plan national (commis).

31. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur le budget initial pour l'exercice 2004/05, il avait recommandé l'approbation de 126 nouveaux postes à la Division de l'assistance électorale, étant entendu que les recrutements seraient directement liés au déroulement des opérations électorales. Il note que bon nombre de ces postes supplémentaires avaient été demandés afin de renforcer des activités pour lesquelles des ressources étaient prévues dans le budget initial (à savoir : éducation civique et appui logistique aux bureaux électoraux). En ayant fait la demande, le Comité a obtenu les renseignements ci-après concernant l'occupation des postes à la Division au 28 février 2005 :

| Postes | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | GS (AC) | Personnel recruté dans le pays | | Total |
|-------------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|---------|--------------------------------|----|-------|
| | | | | | | | VNU | | |
| Autorisés | 1 | 1 | 1 | 11 | 7 | 7 | 35 | 67 | 130 |
| Pourvus | 1 | 1 | 1 | 9 | 7 | 2 | 14 | 57 | 92 |
| En voie d'être pourvus ^a | – | – | – | 2 | – | – | 1 | 5 | 8 |
| Vacants | – | – | – | – | – | 5 | 20 | 6 | 31 |

^a Sélection des titulaires achevée.

32. Le Comité consultatif croit comprendre que, par suite du retard important apporté à l'adoption de textes législatifs essentiels, les opérations d'inscription sur les listes électorales ne commenceront qu'en juin 2005 et que les élections qui devaient se tenir en juin 2005 seront reportées, selon toute probabilité, au premier trimestre 2006. En outre, ayant demandé des précisions, il a appris qu'une enquête électorale était en cours pour définir plus précisément le rôle de la Mission, du Gouvernement et des donateurs internationaux dans le déroulement des élections. Les résultats de cette enquête devraient faire l'objet d'un rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité. Dans ce contexte, le Comité a demandé des précisions sur la coordination des activités électorales financées sur les ressources de la MONUC, avec un budget électoral d'un montant de 285 millions de dollars géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), comme indiqué par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 31 décembre 2004 (voir S/2004/1034, par. 6). Un tableau concernant ce budget lui a été communiqué (voir annexe III). **Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une coopération étroite entre la Mission, le PNUD et les autres institutions qui appuient le processus électoral (voir également plus haut, par. 12). Il compte revenir sur cette question lorsqu'il examinera le projet de budget de la MONUC pour l'exercice 2005/06.**

33. Le Comité consultatif demeure convaincu que la Mission devrait mener ses activités d'assistance électorale de façon échelonnée et adopter, à cette fin, une stratégie de déploiement qui tienne compte des capacités actuelles, du calendrier des élections et des résultats de l'enquête électorale susmentionnée. En conséquence, il recommande de réexaminer les besoins concernant les effectifs supplémentaires ainsi qu'il est indiqué plus haut au paragraphe 23, compte tenu des résultats de l'enquête.

34. **Cela étant, le Comité consultatif reconnaît la nécessité du poste de responsable de l'assistance électorale (P-5), qui doit être redéployé du Groupe de l'élaboration et du suivi du plan d'exécution du mandat à présent dissous, étant entendu que le titulaire remplira des fonctions liées à l'élargissement du mandat de la Mission, à savoir appuyer les travaux de la commission mixte sur les élections (voir résolution 1565 (2004) du Conseil de sécurité).**

35. **Le Comité consultatif estime également justifié le transfert du bureau de Bunia d'un poste d'un spécialiste de l'informatique de la classe P-2, dont le titulaire appuiera les travaux de la Commission électorale indépendante en définissant les caractéristiques techniques du matériel informatique nécessaire aux activités d'inscription sur les listes électorales et au déroulement des élections, fournira une aide aux centres de traitement des données, aux niveaux national et provincial, et contribuera à la conception des divers fichiers qui seront utilisés par la Commission.**

36. **Le Comité demande que les raisons de créer un poste de spécialiste des questions d'équité entre les sexes (P-4) à la Division de l'assistance électorale soient exposées dans le projet de budget pour 2005/06, compte tenu du fait qu'il existe déjà un groupe chargé de ces questions à la Mission. Il recommande que cette dernière envisage la possibilité de financer le poste de responsable des opérations électorales/directeur de projet au moyen du budget électoral de 285 millions de dollars géré le PNUD.**

37. Deux nouveaux postes de fonctionnaire international et un nouveau poste d'agent recruté sur le plan national sont demandés pour la composante 3 (État de droit), à savoir : a) un poste P-4 d'attaché de liaison pour les questions liées à l'état de droit, chargé de la coordination entre les chefs des bureaux sur le terrain et le quartier général de la MONUC, qui sera redéployé de l'ancien Groupe de l'élaboration et du suivi du plan d'exécution du mandat; b) un poste P-5 d'adjoint au Chef de la police; et c) un poste de Volontaire des Nations Unies pour un traducteur/interprète chargé de traiter la documentation et la correspondance du quartier général de la police civile. **Le Comité estime que ces postes sont de bons exemples de dépenses supplémentaires directement liées à l'élargissement de la composante police civile de la Mission.**

38. Aux paragraphes 21 à 24 plus haut, le Comité consultatif a formulé des observations concernant la vaste réorganisation en cours dans la composante Appui. Au total, 667 postes supplémentaires sont prévus, dont : 32 pour le Bureau du Directeur de l'administration; 151 pour les Services administratifs; 396 pour les Services d'appui intégrés; et 88 pour la Section de la sécurité. Sa recommandation sur la suite qu'il conviendrait de donner à ces demandes est énoncée aux paragraphes 23 et 24.

39. Le Comité consultatif constate que le budget révisé prévoit 209 nouveaux postes d'agent du Service mobile pour la composante Appui, sans que l'augmentation considérable de cette catégorie de personnel soit clairement justifiée. S'étant renseigné, il a appris qu'une des raisons pour lesquels ces postes de fonctionnaires internationaux étaient demandés était que la Mission avait du mal à trouver dans le pays du personnel bilingue (anglais-français). **Le Comité n'est pas convaincu que les compétences locales et les possibilités de recrutement dans le pays aient bien été analysées. En outre, il est prévu dans le budget révisé de remplacer 62 postes d'agent des services généraux (personnel international) par des postes d'agent des services mobiles (également personnel international). Les incidences, notamment financières, d'une conversion aussi importante des postes devraient être analysées et indiquées dans les prochaines prévisions budgétaires, en tenant compte des possibilités de recruter du personnel dans le pays pour remplir certaines des fonctions visées.**

40. La création de plusieurs nouveaux groupes est proposée au Bureau du Directeur de l'administration. Sur sa demande, le Comité consultatif a obtenu des statistiques sur la charge de travail justifiant la création d'une commission d'enquête. Il a appris que la majorité des dossiers d'enquête (dont le nombre total s'élève à 183) portait sur des cas de décès et de blessures graves et que le nombre de dossiers ouverts était passé de 3 en 2000 à 83 en 2004. Ayant demandé des précisions sur la nécessité de créer un groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, le Comité consultatif a été informé que le mémorandum d'accord entre le Département des opérations de maintien de la paix et le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) stipulait que l'appui aux programmes et les services administratifs pouvaient être confiés à un groupe d'appui créé au sein du bureau de la Division de l'administration de chaque mission et que la décision de mettre en place un tel groupe dépendrait, dans chaque cas, de la complexité et de l'ampleur du rôle des Volontaires dans ladite mission. **Le projet de budget pour l'exercice 2005/06 devrait comporter une explication claire des raisons ayant conduit la Mission à proposer la création des nouveaux groupes, appuyée par des renseignements concernant la charge de travail et des données factuelles.**

41. Des modifications sont proposées pour la Section des finances, la Section du personnel et la Section des services généraux, qui conduiraient à renforcer le quartier général de la Mission à Kinshasa, alors que celui-ci dispose déjà d'effectifs importants. Le Comité consultatif, qui avait demandé qu'on lui justifie ces demandes, n'a reçu aucune réponse satisfaisante.

42. Il est proposé de créer des nouveaux postes de responsable adjoint pour la Section des services généraux, les Services d'appui intégrés et la Section des approvisionnements. Le Comité consultatif constate que l'on tend à créer des postes d'adjoint dans un certain nombre de domaines relevant de la composante Appui sans que le lien avec l'élargissement du mandat de la Mission n'apparaisse clairement. Il met en garde contre ce phénomène.

43. Le Comité consultatif estime que l'augmentation proposée des effectifs de la Section des transports aériens, soit 51 postes nouveaux, ne se justifie pas par rapport à l'augmentation du nombre d'appareils, eu égard à la capacité actuelle (113 postes). À peu près la moitié des nouveaux aéronefs sont des appareils militaires. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur le nombre et les fonctions des civils qui seraient chargés d'assurer l'entretien technique des appareils militaires. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 47 du présent rapport, le Comité a été informé que la Mission revoyait actuellement à la baisse le nombre des appareils proposés. Les besoins en effectifs devraient donc également diminuer.

C. Dépenses opérationnelles

*Montant initialement réparti pour 2004/05
(en dollars É.-U.)*

*Montant révisé proposé pour 2004/05
(en dollars É.-U.)*

286 768 400

427 081 000

44. Le montant estimatif révisé des dépenses opérationnelles pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 représente une augmentation de 140 312 600 dollars (soit 48,9 %) par rapport au montant initialement réparti pour la même période, qui résulte pour une large part de l'élargissement du mandat de la Mission et des modifications apportées à la conception des opérations sur les plans militaire et logistique.

Voyages

45. Le montant initialement réparti au titre des voyages officiels pour l'exercice 2004/05 s'élevait à 3 942 700 dollars. Comme l'indique l'annexe I au présent rapport, le montant des dépenses engagées au bout de huit mois atteint déjà près de 2,9 millions de dollars, tandis que des dépenses supplémentaires d'un montant de 1,5 million de dollars sont prévues dans le budget révisé. **Le Comité consultatif constate que le Directeur de l'administration, auquel le pouvoir de gérer les ressources financières de la Mission a pourtant été délégué, n'exerce aucun contrôle sur les voyages non prévus entre le Département des opérations de maintien de la paix et la Mission. Le Comité s'est déjà exprimé sur la question (voir A/58/759/Add.10, par. 42 et 43). Compte tenu du fait que les dépenses supplémentaires prévues au titre des voyages ne portent que sur une période de**

trois mois (avril à juin), il considère que le montant des ressources correspondantes pourrait être réduit de 500 000 dollars.

Installations et infrastructures

46. Un montant supplémentaire de 4 672 800 dollars est demandé pour financer les travaux de transformation et de rénovation de 22 structures destinées aux nouveaux contingents et aux bureaux électoraux, ainsi que pour employer de la main-d'œuvre occasionnelle à Matadi, Kikwit, Mbuji, Mayi et Uvira. Le Comité consultatif a reçu des précisions concernant les logements prévus pour ces contingents. Il rappelle que l'autorisation d'engagement de dépenses décidée en décembre 2004 prévoyait un montant de 5,1 millions de dollars pour couvrir le coût des logements préfabriqués. Les renseignements qu'il a reçus indiquent qu'un nombre très important de membres des contingents est encore logé sous des tentes. **Des précisions devraient être apportées à ce sujet dans le prochain projet de budget. À ce propos, le Comité consultatif rappelle qu'en vertu des dispositions des mémorandums d'accord signés avec les pays qui fournissent des contingents les membres de ces derniers doivent être hébergés dans des bâtiments en dur après les six premiers mois de déploiement, sauf lorsque les exigences de mobilité des unités et l'environnement opérationnel font que cela n'est matériellement pas possible (voir A/58/759/Add.10).**

Transports aériens

47. Le montant révisé des dépenses prévues au titre des transports aériens s'élève à 199 773 000 dollars, soit une augmentation de 37 344 600 dollars (ou 23 %) par rapport au montant initialement réparti pour 2004/05. Les dépenses supplémentaires s'expliquent principalement par le fait qu'il était prévu de déployer 26 nouveaux appareils (6 avions et 20 hélicoptères), ainsi que par une augmentation de 16,5 % du coût du carburant. Au cours de ses entretiens avec les représentants de la Mission et du Secrétaire général, le Comité consultatif a appris que les coûts indiqués dans le budget révisé seraient modifiés car la Mission prévoyait de transformer sa flotte aérienne et de mettre certains de ses appareils à la disposition d'autres opérations dans la région. Le Comité n'a reçu aucune précision concernant le nouveau montant au cours de son examen des estimations. **Il compte que les économies que ces mesures permettraient de dégager seront décrites dans le rapport sur l'exécution du budget.**

48. Des dépenses supplémentaires d'un montant de 6 018 000 dollars sont prévues au titre des services de transport aérien, en raison notamment de l'augmentation des besoins en services d'aérodromes actuellement assurés dans le cadre de contrats. Le Comité consultatif a appris qu'un montant d'à peu près 362 500 dollars servirait à payer des factures non réglées d'exercices antérieurs. Un montant de 4 871 270 dollars, encore à l'étude, était demandé pour couvrir l'augmentation des rémunérations et prestations versées au personnel international du fournisseur. Le Comité consultatif croit comprendre que la MONUC n'approuve pas les motifs invoqués pour cette augmentation et exerce actuellement un recours; la décision de lancer un nouvel appel d'offres n'a pas encore été prise. **Compte tenu des circonstances, le Comité consultatif ne voit pas la nécessité d'accorder dès à présent les ressources additionnelles demandées et recommande de réduire de 4,9 millions de dollars les prévisions de dépenses. Il reviendra sur cette question lorsqu'il examinera le budget de la MONUC pour l'exercice 2005/06.**

Transmissions

49. Des crédits additionnels de 1 550 200 dollars, soit une augmentation de 94,7 % par rapport au montant initialement réparti (1 637 200 dollars), sont demandés pour couvrir le coût des pièces de rechange et des réparations courantes liées au nouveau matériel de transmission. Le Comité consultatif a été informé que la consommation très importante de pièces de rechange s'expliquait par les dommages résultant de l'irrégularité et de l'imprévisibilité de l'alimentation en électricité dans la République démocratique du Congo. Ce montant estimatif n'en paraissant pas moins excessif, le Comité demande à la Mission de contrôler les coûts correspondants.

IV. Conclusions

50. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MONUC pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 sont indiquées au paragraphe 23 du projet de budget révisé (A/59/707). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 27, 45 et 48 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que le montant estimatif des prévisions budgétaires révisées, soit 252 889 200 dollars, pour la période du 1^{er} octobre 2004 au 30 juin 2005 soit réduit de 7 246 300 dollars. En conséquence, il recommande à l'Assemblée générale :**

a) **D'ouvrir un crédit d'un montant, brut et net, de 245 642 900 dollars au titre du fonctionnement de la MONUC pendant la période de neuf mois allant du 1^{er} octobre 2004 au 30 juin 2005 (comprenant le montant de 49 950 000 dollars déjà autorisé par le Comité consultatif conformément à section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée en date du 23 décembre 1994), en plus du crédit d'un montant de 709 123 200 dollars déjà ouvert pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005;**

b) **De mettre en recouvrement le montant de 163 761 932 dollars pour la période du 1^{er} octobre 2004 au 30 juin 2005;**

c) **De mettre en recouvrement le montant de 81 880 968 dollars, à raison de 27 293 656 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 mars 2005.**

Documentation

- Budget révisé de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/59/707)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (A/58/759/Add.10)
- Résolution 58/259 B de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
- Seizième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2004/1034)
- Résolution 1565 (2004) du Conseil de sécurité

Notes

- ¹ Le Comité consultatif a été informé que ce nombre résultait de l'application d'un taux de vacance de postes de 50 % pour les six premiers mois et de 20 % pour les six mois suivants.

Annexe I

État au 28 février 2005 des dépenses effectives de la MONUC du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>Montants répartis^a</i> | <i>Engagements non réglés</i> | <i>Décaissements</i> | <i>Dépenses</i> |
|--|--------------------------------------|-------------------------------|----------------------|------------------|
| Militaires et personnel de police | | | | |
| Observateurs militaires | 41 540,8 | 1 017,8 | 25 960,1 | 26 977,9 |
| Contingents | 249 825,2 | 170 741,7 | 60 119,0 | 130 860,7 |
| Police civile | 9 302,6 | 339,4 | 5 321,2 | 5 660,6 |
| Unités de police constituées | – | – | – | – |
| Total partiel | 300 668,6 | 172 098,9 | 91 400,3 | 263 499,2 |
| Personnel civil | | | | |
| Personnel international | 115 538,8 | 1 488,3 | 56 791,2 | 58 279,5 |
| Personnel recruté dans le pays | 15 657,2 | – | 8 094,3 | 8 094,3 |
| Volontaires des Nations Unies | 18 040,2 | 1 179,7 | 10 471,7 | 11 651,4 |
| Total partiel | 149 236,2 | 2 668,0 | 75 357,2 | 78 025,2 |
| Dépenses opérationnelles | | | | |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | – | – | – | – |
| Personnel fourni par des gouvernements | – | – | – | – |
| Observateurs électoraux civils | – | – | – | – |
| Consultants | – | 0,6 | 49,3 | 49,9 |
| Voyages | 3 942,7 | 439,6 | 2 455,4 | 2 895,0 |
| Installations et infrastructures | 69 940,1 | 29 103,7 | 14 347,0 | 43 450,7 |
| Transports terrestres | 20 760,6 | 8 443,5 | 4 881,0 | 13 324,5 |
| Transports aériens | 162 428,4 | 38 526,9 | 55 656,1 | 94 183,0 |
| Transports maritimes et fluviaux | 3 772,6 | 6,2 | 814,3 | 820,5 |
| Transmissions | 19 301,9 | 10 530,3 | 3 850,1 | 14 380,4 |
| Informatique | 3 076,4 | 894,8 | 941,3 | 1 836,1 |
| Services médicaux | 6 443,0 | 3 483,4 | 1 560,1 | 5 043,5 |
| Matériel spécial | 4 363,3 | 3 452,1 | 876,7 | 4 328,8 |
| Fournitures, services et matériels divers | 14 139,4 | 5 389,6 | 2 059,0 | 7 448,6 |
| Projets à effet rapide | 1 000,0 | 368,6 | 43,0 | 411,6 |
| Total partiel | 309 168,4 | 100 639,3 | 87 533,3 | 188 172,6 |
| Total brut | 759 073,2 | 275 406,2 | 254 290,8 | 529 697,0 |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 17 523,3 | – | 8 168,9 | 8 168,9 |
| Total net | 741 549,9 | 275 406,2 | 246 121,9 | 521 528,1 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | 3 067,1 | – | – | – |
| Total | 762 140,3 | 275 406,2 | 254 290,8 | 529 697,0 |

^a Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 49 950 000 dollars.

Annexe II

Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en République démocratique du Congo

Types de programmes et ressources associées

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Activités en faveur de la paix</i> | <i>Activités de la sécurité et de l'état de droit</i> | <i>Appui au processus électoral, renforcement des capacités institutionnelles, réformes politiques</i> | <i>Aide humanitaire</i> | <i>Prévention des conflits</i> | <i>Programmes de réinsertion et de relèvement communautaire</i> |
|---|---|---|--|-----------------------------|------------------------------------|---|
| Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | – | – | 1 000,0 | 12 000,0 | – | 10 000,0 |
| Fonds des Nations Unies pour la population | – | – | – | 3 000,0 | – | – |
| Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés | 2 000,0 | 1 000,0 | – | 5 500,0 | – | 300,0 |
| Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme | 350,0 | – | 390,0 | – | 150,0 | – |
| Programme alimentaire mondial | – | 38 052,5 | – | 11 566,7 | – | 14 671,0 |
| Programme des Nations Unies pour le développement | 10 200,0 | 700,0 | 16 600,0 | – | 5 000,0 | 1 800,0 |
| Bureau de la coordination des affaires humanitaires | – | – | – | 200 000,0 | – | – |
| Organisation internationale du Travail | 1 144,5 | 292,7 | 17,5 | – | – | – |
| Organisation mondiale de la santé | – | – | – | 1 615,5 | – | – |
| Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture | – | – | 100,0 | – | 200,0 | – |
| Fonds des Nations Unies pour l'enfance | 90,0 | 6 600,0 | 8 100,0 | 31 000,0 | – | – |
| Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets | – | 4 700,0 | – | 3 200,0 | 2 300,0 | 500,0 |
| Total | 13 784,5 | 51 345,2 | 26 207,5 | 267 902,2 | 7 650,0 | 27 271,0 |

^a Ressources des organisations destinées aux activités de base.^b Ressources devant être mobilisées par les organisations.

| <i>Développement rural, sécurité alimentaire</i> | <i>Accès aux soins de santé, programmes d'immunisation</i> | <i>Éducation</i> | <i>Développement du secteur privé</i> | <i>Parité des sexes</i> | <i>VIH/sida</i> | Total | <i>Financement par les organismes des Nations Unies^a</i> | <i>Financement extérieur^b</i> |
|--|--|------------------|---------------------------------------|-------------------------|-----------------|------------------|---|--|
| 12 000,0 | – | – | 500,0 | – | – | 33 500,0 | 3 200,0 | 32 300,0 |
| – | 22 000,0 | 200,0 | 300,0 | 1 000,0 | 2 000,0 | 28 500,0 | 17 100,0 | 11 400,0 |
| – | 300,0 | – | – | – | – | 9 100,0 | 9 100,0 | – |
| – | – | – | – | 360,0 | – | 1 250,0 | 560,0 | 690,0 |
| 42 415,4 | 4 901,4 | 5 980,9 | – | – | 3 267,6 | 120 875,5 | 120 875,4 | – |
| 3 600,0 | – | – | – | 2 500,0 | 3 080,0 | 43 480,0 | 27 380,0 | 16 100,0 |
| – | – | – | – | – | – | 200 000,0 | – | 200 000,0 |
| 112,0 | – | – | 30,0 | – | – | 1 596,7 | 57,7 | 1 539,0 |
| 580,0 | 7 170,0 | – | – | – | 1 080,0 | 10 445,5 | 3 100,0 | 7 345,5 |
| – | – | 300,0 | – | – | 150,0 | 750,0 | 300,0 | 450,0 |
| – | 43 900,0 | 25 500,0 | – | 1 100,0 | 3 000,0 | 119 290,0 | 48 659,0 | 70 631,0 |
| 11 400,0 | – | – | – | – | – | 22 100,0 | – | 22 100,0 |
| 70 107,4 | 78 271,4 | 31 980,9 | 830,0 | 4 960,0 | 12 577,6 | 592 887,7 | 230 332,1 | 362 555,5 |

Annexe III

Budget indicatif des élections^a

(En dollars des États-Unis)

Budget global des élections

| <i>Catégorie</i> | <i>Fonds nécessaires pour deux années</i> | <i>Fonds nécessaires pour la première année</i> |
|--|---|---|
| Matériel et fonctionnement de la Commission électorale indépendante | 29 793 101 | 18 154 548 |
| Recensement des électeurs | 101 224 057 | 101 224 057 |
| Matériel d'inscription sur les listes électorales et dépenses au titre des transports vers la République démocratique du Congo | 40 160 000 | 40 160 000 |
| Transport de matériel et de personnel à l'intérieur du pays | 10 242 560 | 10 242 560 |
| Frais d'entreposage du matériel | 605 100 | 605 100 |
| Formation et sensibilisation, éducation en vue des élections | 9 262 210 | 9 262 210 |
| Dépenses de personnel relatives à l'établissement des listes électorales | 28 756 000 | 28 756 000 |
| Production des listes électorales | 3 000 000 | 3 000 000 |
| Provision pour imprévus (10 %) | 9 202 187 | 9 202 187 |
| Référendum sur la Constitution | 37 046 185 | |
| Liste électorale | 3 000 000 | |
| Matériel électoral | 5 580 000 | |
| Transport du matériel et du personnel | 8 846 730 | |
| Formation et sensibilisation, éducation en vue des élections | 13 446 520 | |
| Frais d'entreposage du matériel | 605 100 | |
| Dépenses de personnel | 2 200 000 | |
| Provision pour imprévus (10 %) | 3 367 835 | |
| Élections (28 millions d'électeurs) | 116 020 569 | |
| Liste électorale | 12 000 000 | |
| Matériel électoral | 16 496 000 | |
| Transport du matériel et du personnel à l'intérieur de la République démocratique du Congo | 21 973 989 | |
| Frais d'entreposage du matériel | 2 420 400 | |
| Formation et sensibilisation, éducation en vue des élections | 43 782 856 | |
| Dépenses de personnel | 8 800 000 | |
| Provision pour imprévus (10 %) | 10 547 324 | |
| Total | 284 083 912 | 119 378 605 |
| Dépenses d'administration (5 %) | 14 951 784 | 6 283 084 |
| Total | 299 035 696 | 125 661 689 |

(Notes du tableau)

Sans préjudice de l'évolution de la situation politique, les montants indiqués dans le présent budget ont été calculés sur la base de cinq consultations électorales (référendum, élections municipales, élections législatives et élections présidentielles à deux tours), à raison de 28 millions d'électeurs groupés dans 40 000 bureaux de vote (700 électeurs par bureau et 3 111 électeurs par centre d'inscription sur les listes électorales). Il ne tient pas compte du financement des activités d'éducation civique et électorale menées par des acteurs non gouvernementaux. Il convient de noter que le montant des dépenses au titre des voyages sera ajusté dès lors que les données collectées pour l'appui logistique auront été vérifiées sur le terrain. Le budget indicatif ne comprend pas le coût de la publication des résultats.

^a Ce budget a été établi par la Commission électorale indépendante avec le concours de l'expert électoral de la Commission européenne et du Comité technique international.